

APPEL À PROJETS

Concours de mapping vidéo dans le cadre du festival international « *Constellations de Metz* »

Parcours nocturne « Pierres Numériques »

9^e édition – du 19 juin au 30 août 2025

Règlement

Pôle Culture de la Ville de Metz
Mairie de Metz
Service Action culturelle
B.P. 21025 / 57036 METZ Cedex 1
poleculture@mairie-metz.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
CONTEXTE.....	3
OBJET	3
CANDIDATURE	4
CAHIER DES CHARGES.....	4
CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
DOSSIER DE CANDIDATURE	4
SÉLECTION	5
CRITÈRES DE SÉLECTION ET GRILLE DE NOTATION	5
COMPOSITION DU COMITÉ DE L'APPEL À PROJET	5
CONDITIONS BUDGÉTAIRES	5
INDEMNISATION ET CONTRACTUALISATION	5
PRIX.....	5
CALENDRIER.....	6
CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION.....	6
ENGAGEMENT DU CANDIDAT	6
ANNEXE 1 – NOTE ARTISTIQUE SUR LA THÉMATIQUE.....	7
ANNEXE 2 – CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU LIEU	9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CONTEXTE

Porté depuis 2017 par la Ville de Metz et ses partenaires, *Constellations de Metz* est un festival international rythmant la vie culturelle et touristique de Metz et rayonnant au-delà des limites de la cité.

Imaginé comme une exploration artistique, de jour comme de nuit, *Constellations de Metz* est une invitation à venir explorer la ville, qui se métamorphose grâce à une programmation riche et plurielle, mêlant diverses formes d'art. Durant plus de deux mois, l'art investit les rues et permet aux visiteurs de découvrir le territoire sous un jour nouveau, à travers deux parcours artistiques (« Pierres Numériques » et « Art & Jardins ») et une programmation Art urbain.

Pour sublimer le patrimoine architectural, le festival s'appuie notamment sur le parcours nocturne « Pierres Numériques », offrant une découverte inédite de l'art numérique et de la richesse de ses formes : mapping vidéo, installations audiovisuelles immersives, installations interactives et participatives, etc.

Festival désormais reconnu et salué par le public et la presse (nombreuses retombées internationales, nationales et locales), *Constellations de Metz* se positionne comme un des grands rendez-vous de l'été culturel en France. En huit éditions, le festival a doublé son nombre de visiteurs : de 600 000 à la première année à près d'1,2 million en 2024. Il inscrit Metz comme une capitale culturelle à l'échelle de la France, de la Grande Région et de l'Europe.

La Ville de Metz renouvelle le festival international *Constellations de Metz* en 2025 en conservant notamment le parcours artistique nocturne « Pierres Numériques », dont le cloître des Trinitaires sera agrémenté d'œuvres choisies dans le cadre du présent appel à projets.

Plus d'informations sur le festival : www.constellations-metz.fr

OBJET

Dans le cadre du festival international *Constellations de Metz*, dont la prochaine édition se déroulera du 19 juin au 30 août 2025, la Ville de Metz organise un concours de mapping vidéo issu du présent appel à projets.

Le projet présenté devra investir les façades du cloître des Trinitaires, site patrimonial de la ville de Metz, et sera visible dans le cadre du parcours artistique nocturne « Pierres Numériques » les jeudis, vendredis et samedis en soirée.

Le présent appel à projets vise la recherche et la sélection de 5 candidatures sur la base de leurs références et expériences, ainsi que de leurs notes d'intention et propositions relatives au projet visé.

CANDIDATURE

CAHIER DES CHARGES

La durée de chaque création doit être d'environ 3 minutes.

Les œuvres doivent être sonorisées et conçues pour s'adapter à l'architecture des façades du cloître des Trinitaires sur la thématique « métamorphoses artificielles » (*voir en annexe 1 la note d'intention de Jérémie Bellot, commissaire artistique du parcours Pierres Numériques*).

La proposition artistique doit être en mesure d'interpeller, de se démarquer par son originalité et par la qualité de la démarche artistique et d'être accessible et compréhensible par le plus grand nombre.

Toutes les œuvres à caractère vulgaire, raciste, diffamatoire, discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine ou à caractère religieux en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personne, seront classées sans suite. Les candidats ne disposent à cet égard d'aucun recours contre les organisateurs et/ou les membres du jury.

Des modifications techniques et/ou artistiques pourront être demandées aux récipiendaires selon les préconisations des autorités d'urbanisme en vigueur, notamment l'Architecte des Bâtiments de France au vu de la classification du cloître, voire des services instructeurs de toute demande d'autorisation réglementaire d'installation de l'œuvre. Dans ce cas, ils s'engagent à effectuer les modifications en question afin d'obtenir l'autorisation de créer et de projeter leur œuvre.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et s'adresse aux artistes professionnels, collectifs d'artistes ou opérateurs culturels, français ou étrangers. Ils doivent être salariés par une structure habilitée à établir une facturation, ou inscrits à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront à retirer sur demande par mail à constellations@mairie-metz.fr et seront à renvoyer avant le dimanche 23 février 2025. Le dossier de candidature comprend un formulaire d'inscription à remplir et un dossier technique comprenant notamment la matrice des façades.

L'envoi devra se faire via un service en ligne de transfert de données, et devra être constitué de l'ensemble des éléments suivants :

- La fiche candidat dûment complétée ;
- Un portfolio du candidat ou de l'équipe avec références ;
- Une note d'intention (500 caractères) ;
- Un storyboard de l'intégralité de la création ;
- Un extrait de 15 secondes de la création avec bande-son intégrée (format .mp4) ;
- 3 images de la création utilisables pour la communication en cas de sélection (300DPI - paysage + portrait) ;
- Un relevé d'identité bancaire (ou les informations bancaires pour les étrangers) ;
- Une copie de l'attestation d'assurance en cours de validité (pièce facultative).

Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA, il conviendra de fournir une copie recto verso de la carte de sécurité sociale, une attestation de droit, ainsi que le certificat d'exemption de précompte, le cas échéant.

Les dossiers hors délai ou incomplets seront classés sans suite.

SÉLECTION

La sélection des 5 projets sera faite dans la semaine du lundi 10 mars 2025 sur la base des critères exposés ci-après et dans les conditions suivantes :

CRITÈRES DE SÉLECTION ET GRILLE DE NOTATION

Tous les dossiers conformes au cahier des charges seront examinés et notés sur la base de la grille suivante :

Sur un total de 20 points, la notation sera répartie entre :

- La dimension esthétique de l'œuvre (50%) ;
- Le lien avec la thématique (50%).

Tout candidat sera informé de la réponse après décision du comité de sélection.

COMPOSITION DU COMITÉ DE L'APPEL À PROJETS

Le comité de sélection sera composé des membres identifiés comme suit : l'Élu en charge de la culture, le commissaire artistique du parcours, un représentant du tiers-lieu Bliiida, un représentant de la Cité-Musicale Metz, un représentant du mécène du projet, un représentant du projet Millénaire 2025 de la Ville de Caen, ainsi qu'un représentant de la Fête des Lumières de Lyon.

CONDITIONS BUDGÉTAIRES

INDEMNISATION ET CONTRACTUALISATION

À l'issue de la délibération du jury, les 5 projets ayant obtenu la meilleure note seront retenus et projetés publiquement les jeudis, vendredis et samedis soir dans le cadre du festival international *Constellations de Metz*. Les projections auront lieu plusieurs fois par soir et pendant les horaires d'ouverture du parcours nocturne « Pierres Numériques ».

Ainsi, les 5 projets sélectionnés bénéficieront d'une indemnisation de 3 000€ TTC.

La création de l'œuvre des artistes récipiendaires feront préalablement l'objet d'un contrat de cession de droit d'auteur entre la Ville de Metz et l'artiste (ou le collectif), qui définira les droits et obligations des deux parties (notamment la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation, toutes les dispositions relatives à la communication et au droit d'auteur etc).

PRIX

Les visiteurs du festival *Constellations de Metz* seront dans la capacité de voter pour leur mapping préféré via le site internet du festival. Ainsi, le projet lauréat désigné au terme de la période du festival pourra bénéficier d'un prix de 5 000€ TTC.

CALENDRIER

- 1 – Retrait des dossiers de candidature sur demande par mail : constellations@mairie-metz.fr
- 2 – Date limite de dépôt des candidatures : dimanche 23 février 2025
- 3 – Résultats : mi-mars 2025
- 4 – Réception des fichiers finaux de diffusion : avant le jeudi 15 mai 2025
- 5 – Soirées de tests et diffusions privées : entre le 9 et le 18 juin 2025
- 6 – Début du festival : jeudi 19 juin 2025
- 7 – Fin du festival : samedi 30 août 2025

Un événement pour une remise du prix pourra être organisé à l'issue du résultat des votes du public. La présence du lauréat sera alors demandée.

CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Du fait de leur participation au concours, les candidats sélectionnés acceptent de céder à la Ville de Metz les droits de représentation et de diffusion de leur œuvre à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

De ce fait, l'artiste sélectionné s'engage à mentionner « Constellations de Metz 2025 » sur sa communication relative à l'œuvre.

Les projets sélectionnés intégreront la programmation de *Constellations de Metz 2025* et bénéficieront d'une visibilité sur tous les outils de communication de cet événement.

À cet égard, la Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication les noms des artistes ou des collectifs lauréats.

Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des visuels déposés dans le cadre du concours. Néanmoins, la Ville de Metz ne peut être tenue pour responsable en cas de diffusion et/ou reprise non créditée par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunication tel qu'Internet.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présente.

Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comporte pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détient les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteur pour les morceaux de musique qui seraient diffusés. En cas de création sonore, le candidat déclare que sa création n'est pas déposée à la SACEM. En conséquence, la Ville de Metz n'a pas à sa charge les droits d'auteur et le paiement de ceux-ci.

La Ville de Metz se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation de contenus sur lesquels le candidat n'aurait aucun droit.

ANNEXE 1 – NOTE ARTISTIQUE SUR LA THÉMATIQUE « MÉTAMORPHOSES ARTIFICIELLES »

La thématique des « métamorphoses artificielles » ouvre une perspective philosophique riche qui interroge les relations entre l'humain, la technologie, et la transformation du réel. Voici quelques axes à explorer pour nourrir votre réflexion :

Le concept de métamorphose

La métamorphose renvoie traditionnellement à des transformations naturelles, comme dans la mythologie ou la biologie (ex : les mythes d'Ovide ou la transformation d'une chenille en papillon). Mais avec l'idée d'« artificiel », on évoque ici des transformations qui ne sont pas le fruit de la nature mais de l'intervention humaine, souvent médiées par la technologie. Cela pose la question de l'artificialité : qu'est-ce qui est authentique ou naturel, et comment ces concepts évoluent-ils avec l'avènement du numérique ?

L'artificiel comme moteur de transformation

Les technologies numériques en particulier sont des moteurs puissants de métamorphoses. Elles transforment non seulement nos environnements mais aussi nos perceptions et nos identités. L'intelligence artificielle, la réalité augmentée, le métavers, et même les technologies de bio-conception modifient profondément les frontières entre le physique et le virtuel, entre l'humain et la machine. Le philosophe Jean Baudrillard a beaucoup exploré la question des simulacres et des réalités simulées, des métamorphoses du réel en hyper-réalités où l'artificiel remplace l'authentique.

Transhumanisme et métamorphoses corporelles

L'idée de métamorphose artificielle peut être liée au transhumanisme, mouvement philosophique qui prône l'utilisation des technologies pour dépasser les limites biologiques humaines. Les métamorphoses sont ici des transformations physiques et mentales par la technologie, nous amenant à devenir des êtres « post-humains » penseurs comme Donna Haraway avec son « Manifeste Cyborg » qui a exploré les implications de ces transformations hybrides, où l'humain se confond avec la machine.

Écologie et métamorphoses artificielles

Dans un contexte plus large, les « métamorphoses artificielles » peuvent être interprétées dans une dimension écologique : les interventions technologiques sur l'environnement (urbanisation, biotechnologie, changements climatiques) sont des formes de métamorphoses. La nature elle-même devient artificielle, repensée, recrée, souvent avec des conséquences imprévisibles. Cette question soulève des préoccupations éthiques majeures sur la manière dont nous transformons notre monde.

L'art et la transformation numérique

L'art numérique, en tant que force de métamorphose, joue un rôle crucial dans la réinvention de notre expérience esthétique et sensorielle. Il s'agit d'un lieu d'expérimentation où le virtuel et le réel se croisent, créant des environnements artificiels qui transforment notre perception du monde. Philosophiquement, cela renvoie à l'idée de l'art comme un processus de reconfiguration constante du réel, où l'artificiel permet de dépasser les contraintes matérielles.

Éthique des métamorphoses artificielles

Enfin, ces transformations posent des questions éthiques. Qui contrôle ces métamorphoses ? Qui décide des formes qu'elles prendront, et pour qui ? Il existe un enjeu de pouvoir autour de ces technologies qui transforment la réalité. Les philosophes comme Michel Foucault, qui s'intéressaient au rapport entre pouvoir et savoir, peuvent offrir des perspectives utiles pour comprendre les dynamiques de contrôle liées à ces transformations artificielles.

Conclusion

Les « métamorphoses artificielles » invitent à une réflexion sur la manière dont l'humain transforme, par la technologie, son environnement, son corps et sa perception du monde. En confrontant les idées de naturel et d'artificiel, ce thème interroge les frontières mouvantes de ce qui est réel et virtuel, humain et post-humain, naturel et artificiel.

En intégrant ces réflexions dans votre projet, vous pouvez souligner l'ambiguïté et la richesse de cette thématique tout en engageant le public à questionner son propre rapport aux métamorphoses artificielles qu'il traverse quotidiennement.

ANNEXE 2 – CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU LIEU

Époques : XIII^e / XIX^e / XX^e – le cloître des Trinitaires est construit au XIII^e siècle, les travaux débutant en 1248.

Classement : Classé au titre des Monuments Historiques

Les Trinitaires sont constitués d'un ensemble hétéroclite de bâtiments dont la chapelle, le caveau, le théâtre Pierre-Frédéric Klos et le cloître.

Constitué de quatre galeries avec en leur centre un jardin, le cloître était traditionnellement dévolu à la déambulation et aux rencontres au sein des monastères et des couvents. Celui des Trinitaires est devenu une scène à ciel ouvert qui a préservé ses espaces de verdure, devenant l'endroit incontournable à Metz pour vivre la musique à l'arrivée des beaux jours.

Situés dans le cœur historique de la ville de Metz au sein d'un ancien couvent carmélite, les Trinitaires font désormais vibrer les âmes au rythme des musiques d'aujourd'hui. Ce lieu culte de la cité s'organise entre de multiples espaces de diffusion aux atmosphères uniques, recoins et points de rencontre faisant de chaque concert un événement électrisant et rassembleur. C'est aussi ici que des équipes de la Cité musicale-Metz se consacrent toute l'année à l'accompagnement d'artistes et d'associations culturelles.

Fondé en 1248, le couvent avec cloître et cour intérieure ici présenté est l'un des plus anciens cloîtres gothiques de la région. Ses arcs servent également de surface d'exposition et sont en partie vitrés du côté de la cour intérieure.

